4 septembre 2007 **07.381**

Question Marianne Ebel

Les femmes et les familles méritent mieux que d'être mises en stand-by

Alors que le champ d'activités de l'Office de la famille et de l'égalité s'est réduit comme peau de chagrin ces derniers mois, on assiste aux démissions en cascade de son personnel, indicatives de tensions. Les dossiers s'accumulent, les problèmes à résoudre sont de taille. L'utilisation du délai de carence dans cette situation nous paraît être un non-sens. Le Conseil d'Etat peut-il nous informer de la procédure qu'il compte mettre en place?